



Communiqué suite à la lettre ouverte concernant la NDS sur les POP

La CGT IP a alerté son DFSPiP par le biais d'une lettre ouverte le 28/12/2023 relative à la NDS rédigée par le chef d'antenne le 27/12/2023.

Nous attendions de notre DFSPiP qu'il se positionne en faveur de la sécurité des agent·es intervenant dans le cadre de la POP. Nous avons eu deux entretiens téléphoniques, totalement infructueux, mais aucune réponse écrite n'a été apportée à notre lettre. Encore une fois, les agent·es se sentent totalement délaissé·es et en totale insécurité. Elles et ils ne se projettent pas dans un avenir serein.

Notre chef d'antenne prétend poser un « cadre » qui n'existait pas. Or, aucun cadre n'a jamais été aussi défavorable aux CPIP que celui qu'il nous impose, allant même au-delà de ce que prévoient les textes.

La CGT IP a communiqué sur les problèmes de fond et de forme par lettre ouverte le 28/12/2023.

Nous soutenons la démarche du SNEPAP consistant à solliciter une réaction de notre DFSPiP adjointe.

Dans l'attente d'une concertation avec les CPIP, en vue des suites que nous donnerons à ces dispositions insécurisantes à tous niveaux et sans concertation préalable du CSA, nous tenons tout de même à dire :

- **MERCI** monsieur le chef d'antenne pour cette considération.
- **MERCI** monsieur le chef d'antenne de nous incomber davantage de responsabilités que celles que nous avons auparavant et qui n'entrent pas dans le cadre légal.
- **MERCI** monsieur le chef d'antenne de nier l'existence des institutions représentatives. **Le dialogue social a un bel avenir au SPIP 67 !**
- **MERCI** monsieur l'ancien DFSPiP d'avoir su nous entendre sans nous écouter !

MERCI à nous, CPIP, de poursuivre nos missions de service public avec toujours autant de détermination, malgré ce climat délétère.